



ARRETE TEMPORAIRE 2025-081

AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC

8 CHEMIN DES BOIS

DE CHANCEAUX SUR CHOISILLE

Le Maire de CHANCEAUX SUR CHOISILLE,

VU le code de la Voirie Routière,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU la demande en date du 02 juin 2025 de la Société LANTANA PAYSAGE 4 route de Tours, 41400 St Georges-sur-Cher, qui sollicite une autorisation d'occupation temporaire du domaine public à partir du 16 juin 2025 pour une durée de 15 jours de 08H30 à 16h30 et les mercredis de 08h00 à 12h00 et de 14h15 à 17h00 au 08 Chemin des Bois 37390 Chanceaux sur Choisille.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de garantir tant la sûreté sur la voie publique que la tranquillité publique.

ARRETE

- Article 1 :** La Société LANTANA PAYSAGE citée supra est autorisée à occuper privativement la portion publique communale, du 08 Chemin des Bois sur la commune de Chanceaux sur Choisille.
- Article 2 :** Cette autorisation est accordée uniquement pour ladite société en raison des travaux.
- Article 3 :** Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation et son action terminée. En cas de détérioration et de dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.
- Article 4 :** Le permissionnaire devra laisser la signalisation nécessaire de part et d'autre avec l'apposition sur les panneaux dudit arrêté.
- Article 5 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.
- Article 6 :** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans le délai légal de deux mois à partir de sa publication.

Article 7 : La Directrice Générale des Services, le commandant de la brigade de gendarmerie, le responsable des Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont une ampliation sera notifiée à la Société LANTANA PAYSAGE, 4 route de Tours, 41400 St Georges-sur Cher.

Chanceaux sur Choisille, le 03 juin 2025

Sous le n°	081
PUBLIE ou NOTIFIE le	03/06/2025
ACTE EXECUTOIRE	03/06/2025

Le Maire



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.